

Spécialité Dentelle
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel coefficient 2
- Economie gestion coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve :**

Pour l'option fuseaux : mise en carte d'un dessin, réalisation et finition de la dentelle correspondante.

Pour l'option aiguille : conception d'un dessin technique, réalisation et finition de la dentelle correspondante

Elle doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à concevoir en toute autonomie, un dessin de mise en carte (***pour l'option fuseaux***) ou un dessin technique (***pour l'option aiguille***) et à réaliser la dentelle correspondante, à partir de documents de définition : cahier des charges, dessin artistique, documentation iconographique et technique.

Le candidat assure la qualité des fabrications, des finitions et de la présentation dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Cette épreuve doit vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- analyser un cahier des charges
- exploiter une documentation
- élaborer un dessin de mise en carte d'une dentelle à fils continus ou à fils coupés (***pour l'option fuseaux***)
- élaborer un dessin technique (***pour l'option aiguille***)
- choisir les matières d'œuvre
- réaliser la dentelle
- effectuer les finitions
- justifier des choix esthétiques et/ou techniques

Pour l'option fuseaux, l'épreuve porte sur tout ou partie des compétences:

C.1 1, C.2 2, C.2 3, C.3 1, C.3 2, C.3 4, C.3 8, C.4 1, C.5 1, C.5 2

et des savoirs associés suivants : S.1 2, S.2 1, S.3 1, S.4 1, S.4 2, S.4 3,
S.5 1, S.5 2, S.5 3, S.5 4, S.5 5, S.5 6, S.5 7

Pour l'option aiguille, l'épreuve porte sur tout ou partie des compétences:

C.1 1, C.2 2, C.2 3, C.3 2, C.3 6, C.4 1, C.5 1, C.5 2

et des savoirs associés suivants S.1 2, S.2 1, S.3 2, S.4 1, S.4 2, S.4 4,
S.5 1, S.5 3, S.5 4, S.5 5, S.5 6, S.5 7

● **Critères d'évaluation :**

Pour cette épreuve seront pris en compte :

- l'utilisation pertinente des moyens mis en œuvre
- le respect des prescriptions techniques
- la conformité de l'interprétation et des qualités esthétiques et techniques du dessin de mise en carte par rapport au cahier des charges et au dessin artistique fourni précédemment (***pour l'option fuseaux***)
- la conformité de la dentelle au dessin de mise en carte réalisé et sa qualité esthétique (***pour l'option fuseaux***)
- la conformité de l'interprétation du dessin technique par rapport au cahier des charges et au dessin artistique fourni précédemment (***pour l'option aiguille***)
- la conformité de la dentelle par rapport au dessin technique et au dessin artistique (***pour l'option aiguille***)
- la présentation conforme au cahier des charges
- la pertinence des choix formalisés par écrit

• Modes d'évaluation

Les activités, les documentations artistiques et techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

⇒ Contrôle en cours de formation

Le contrôle est effectué lors de **deux situations** d'évaluation qui mettent en œuvre des activités ayant un caractère progressif par la nature des compétences évaluées. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Ces deux situations couvrent les deux années de formation, elles sont liées à une période et/ou un thème donné, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement des évaluations fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. Au terme de celles-ci les enseignants et les professionnels ayant participé à la formation et à l'évaluation arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

Pour l'option fuseaux :

- **1^{ère} situation d'évaluation** : 60 points (16 heures à 20 heures environ)

Cette épreuve se déroulera durant le second trimestre de la deuxième année de formation. A partir d'un dessin de mise en carte et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser une dentelle à fils coupés ou à fils continus.

- **2^{ème} situation d'évaluation** : 120 points (24 heures à 28 heures environ)

Cette épreuve se déroulera durant le troisième trimestre de la deuxième année de formation. A partir d'un dessin fourni, d'un cahier des charges et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, le candidat doit concevoir la mise en carte d'une dentelle à fils continus ou à fils coupés et réaliser au minimum un motif de la dentelle correspondante, puis justifier par écrit ses choix esthétiques et techniques en illustrant le texte par des schémas.

Pour l'option aiguille :

- **1^{ère} situation d'évaluation** : 80 points (12 heures à 16 heures environ)

Cette épreuve se déroulera durant le second trimestre de la deuxième année de formation. A partir d'un dessin artistique fourni et d'un cahier des charges comportant plusieurs demandes et en possession des matériels de dessin et supports de réalisation nécessaires, le candidat doit réaliser de deux à trois dessins techniques correspondants (60 points), puis justifier par écrit les choix esthétiques et techniques (20 points).

- **2^{ème} situation d'évaluation** : 100 points (32 heures à 35 heures environ)

Cette épreuve se déroulera durant le troisième trimestre de la deuxième année de formation. A partir d'un dessin technique fourni, un cahier des charges et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, le candidat doit réaliser tout ou partie d'une dentelle.

⇒ Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 35 heures

A partir d'un cahier des charges, d'un dessin artistique représentatif de la dentelle et en possession des équipements et matières d'œuvre nécessaires, le candidat doit réaliser un dessin de mise en carte, **pour l'option fuseaux** ou un dessin technique **pour l'option aiguille** ainsi que la dentelle correspondante et argumenter par écrit ses choix techniques et/ou esthétiques.

L'épreuve a lieu dans une salle équipée de tables de dessin adaptables d'un format A1, de sièges réglables, de lumière naturelle ambiante et de lumière artificielle individuelle et de moyens de reproduction (**pour l'option fuseaux**).

Cette épreuve est constituée de trois parties formant un tout cohérent :

- | | |
|---|-----------|
| 1) concevoir un dessin
de mise en carte (<i>pour l'option fuseaux</i>)
technique (<i>pour l'option aiguille</i>) | 80 points |
| 2) réaliser et présenter la dentelle correspondante : | 80 points |
| 3) formaliser les choix esthétiques et techniques retenus
par des annotations graphiques et/ou codifications (<i>pour l'option fuseaux</i>)
en illustrant éventuellement le texte par des schémas (<i>pour l'option aiguille</i>) | 20 points |

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

coefficient 2

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION
--

U 2 Coefficient 3

● Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de contrôler la capacité du candidat à établir et à communiquer des informations relatives à un projet de réalisation de dentelle. Le choix des supports, les éléments significatifs, la démarche adoptée, doivent trouver une justification dans les solutions techniques et esthétiques retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de la réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique

Elle vise les compétences C.1, C.2, C.3, C.4, C.5

et les savoirs associés : S.1, S.2, S.3 1, S.4 3, S.5, S.6, S.7 3, **pour l'option fuseaux**
S.1, S.2, S.3 2, S.4, S.5, S.6, S.7 3, **pour l'option aiguille**

● Critères d'évaluation

Le candidat doit être capable :

- de sélectionner et d'organiser des informations (stylistiques, techniques, ...)
- de proposer les études de différentes méthodes et techniques de réalisation, (échantillons en dentelle, schémas,...)
- de choisir des techniques en adéquation avec les fonctions de la dentelle,
- d'assurer une présentation plastique du dossier répondant à des critères de qualité
- de conseiller une démarche et d'estimer le coût de réalisation,
- d'apporter des réponses précises et argumentées.

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine les objectifs, les contenus (textes, croquis, documents historiques et techniques, photographies, échantillons, réalisations, supports informatiques) les étapes de réalisation et la présentation esthétique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases.

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm — 42 cm).

Format maximum : *Raisin* (50 cm — 65 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

E3 : EPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES

U 3
Coefficient 3

• Objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à situer des œuvres dentellières dans leurs cadres historiques, géographiques, chronologiques et culturels en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles et de la mode contemporaine.

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait à la dentelle devront permettre de mettre en exergue leur destination, les sources d'inspiration artistique et les contraintes techniques de réalisation.

L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

Elle porte sur les savoirs associés : S.1 1, S.1 2, S. 4

• Critères d'évaluation :

Il s'agit d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- établir les relations entre les diverses réalisations de la création dentellière et l'histoire de l'art et des civilisations,
- dégager les éléments d'identification d'une dentelle, situer son origine historique et géographique, son contexte artistique,
- comparer des motifs ou des ensembles de dentelles issus d'époques ou de lieux différents, identifier leurs sources d'inspiration,
- expliciter les choix esthétiques et techniques répondant aux fonctions et contraintes d'une réalisation d'une dentelle.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

A partir de l'étude de documents réels ou figurés (références historiques et contemporaines), il est demandé au candidat :

- des réponses et des commentaires écrits
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques (formes, couleurs, matières)

• Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à analyser et exploiter une documentation iconographique et/ou réelle d'une époque historique ou contemporaine en relation avec la dentelle, proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise et exprimer plastiquement ses recherches.

L'épreuve porte sur les savoirs associés suivants :

S.1, S.2, S.3 1 3, S.4 1, S.5, S.8 1, S.8 2, ***pour l'option fuseaux***

S.1, S.2, S.3 1 3, S.3 2, S.4 1, S.4 4, S.5, S.8 1, S.8 2, ***pour l'option aiguille***

• Critères d'évaluation :

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie,
- respect du cahier des charges,
- faisabilité des propositions de réalisation et les possibilités d'adaptation,
- cohérence de la démarche,
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique,
- qualité plastique de l'étude menée,
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

• Mode d'évaluation**⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

A partir d'un cahier des charges et en exploitant une documentation iconographique et technique, il est demandé au candidat :

- d'effectuer plusieurs esquisses,
- de sélectionner la proposition répondant le mieux au cahier des charges
- de finaliser et éventuellement, de mettre au format la solution retenue,
- de traduire plastiquement le projet d'étude avec notions de traitements d'aspect (matières, couleurs) et si nécessaire, croquis de détails
- de mentionner par écrit les choix techniques.